

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2013



### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI

Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM (présent jusqu'au point 7 inclus), M. Pierre AMANN, M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Philippe PELEGRI,
- M. Edy ADAM (à partir du point 8), il a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI

### **1 – Procès-verbal de la séance du 28 Octobre 2013**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Décisions prises par le Maire**

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

#### **• N° 9 du 26/11/2013**

- **DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION** consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour le bien bâti sur terrain :

► Section 2 - parcelle 258/112 – 12a, rue Albert Schweitzer – de 2,99 ares situées en zone UA

#### **• N° 10 du 26/11/2013**

- **DE CONFIER LA MISSION DE MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS** au Service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

- **DE SIGNER LA CONVENTION S'Y RAPPORANT**

- **D'IMPUTER** le montant de la dépense sur le compte 6228 – Diverses prestations

### 3 – Tarifs 2014

<b>Droit de photocopies</b>	
Photocopies A4 Noir et blanc	0,15 €
Photocopies A4 couleur	0,50 €
Photocopies A3 Noir et blanc	0,30 €
Photocopies A3 couleur	1,00 €

<b>Droit de publication</b>	5,00 € pour une durée d'affichage ne dépassant pas 1 mois puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé
-----------------------------	--

<b>Droit de place</b>	15 € par jour
-----------------------	---------------

<b>Echafaudage sur domaine public</b>	gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois puis 10 € par semaine supplémentaire entamée
---------------------------------------	--

<b>Benne sur domaine public</b>	5 € par jour
---------------------------------	--------------

<b>Location du caveau</b>	65 € + 25 € pour le chauffage
---------------------------	-------------------------------

<b>Location salle Ehret Wantz</b>	
Forfait journalier	30 € + 10 € pour le chauffage
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupation par semaine	500 € pour l'année

<b>Concessions dans le cimetière</b>	
Tombe simple ( pour 50 ans )	100 €
Tombe double ( pour 50 ans )	200 €
Case columbarium ( pour 15 ans )	500 €
Case columbarium ( pour 30 ans )	1 000 €

<b>Mise à disposition exceptionnelle d'un agent communal</b>	50 € / heure et agent et 80 € / heure pour machines et tracteur avec chauffeur
--	---

### Adopté à l'unanimité

#### **4 – Décision Budgétaire Modificative n°3**

Des ajustements de crédits s'avèrent nécessaires dans le cadre de l'exécution budgétaire, particulièrement en fin d'exercice. Ces ajustements résultent de la mise en place des contrats aidés « CUI-CAE » et « Contrat d'Avenir », du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire des agents, de la nouvelle protection sociale obligatoire des élus locaux et de l'état d'avancement des programmes d'investissement et de réajustement de certains comptes de la section de fonctionnement.

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** le budget primitif 2013 adopté par délibération du 18 mars 2013,

**VU** les états de dépenses,

**APRES** avoir entendu les explications de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal  
Délibère et**

**VOTE** la Décision Budgétaire Modificative n° 3 suivante :

#### **Décision Budgétaire Modificative n° 3**

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Dépenses : 11 000,00 €</b>	
<b>Article 6156 (section de fonctionnement)</b> Maintenance 6 000,00 €	<b>Article 6451 (section de fonctionnement)</b> Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 5 300,00 €
<b>Article 6225 (section de fonctionnement)</b> Indemnités au comptable et aux régisseurs 150,00 €	<b>Article 6453 (section de fonctionnement)</b> Cotisations aux caisses de retraite 1 500,00 €
<b>Article 6332 (section de fonctionnement)</b> Cotisations versées au F.N.A.L. 30,00 €	<b>Article 6454 (section de fonctionnement)</b> Cotisations aux ASSEDIC 400,00 €
<b>Article 6355 (section de fonctionnement)</b> Taxes et impôts sur les véhicules 241,50 €	<b>Article 6478 (section de fonctionnement)</b> Autres charges sociales diverses 2 300,00 €
<b>Article 6411 (section de fonctionnement)</b> Rémunération principale (personnel CNRACL) 660,00 €	<b>Article 6531 (section de fonctionnement)</b> Indemnités Maire et Adjointes - 6 000,00 €
<b>Article 6413 (section de fonctionnement)</b> Rémunération principale (personnel non CNRACL) 8 000,00 €	<b>Article 6532 (section de fonctionnement)</b> Frais de missions 500,00 €
<b>Article 64161 (section de fonctionnement)</b> Emplois jeunes 1 103,31 €	<b>Article 6534 (section de fonctionnement)</b> Cotisation de sécurité sociale part patronale 1 100,00 €
<b>Article 64162 (section de fonctionnement)</b> Autres emplois d'insertion (Emploi d'Avenir) 3 600,00 €	<b>Chapitre 022 (section de fonctionnement)</b> Dépenses imprévues de fonctionnement - 13 884,81 €
<b>Recettes : 11 000,00 €</b>	
<b>Article 6419 (section de fonctionnement)</b> Remboursement sur rémunération du personnel 7 500,00 €	<b>Article 7022 (section de fonctionnement)</b> Coupes de bois 3 500,00 €

<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses : 0,00 €</b>	
Opération n° 72 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21571 (section d'investissement) Matériel roulant <span style="float: right;">4 000,00 €</span>	Opération n° 81 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21318 (section d'investissement) Autres Bâtiments publics <span style="float: right;">- 13 000,00 €</span>
Opération n° 72 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 2158 (section d'investissement) Autre installation matériel et outillage technique <span style="float: right;">- 3 000,00 €</span>	Opération n° 118 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21578 (section d'investissement) Autre matériel et outillage de voirie <span style="float: right;">1 500,00 €</span>
Opération n° 72 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 2188 (section d'investissement) Autres immobilisations corporelles matériel (machines outillage) <span style="float: right;">- 2 500,00 €</span>	Opération n° 125 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voirie <span style="float: right;">- 41 000,00 €</span>
Opération n° 75 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voiries (chemins ruraux) <span style="float: right;">30 000,00 €</span>	Opération n° 125 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21534 (section d'investissement) Réseaux d'électrification <span style="float: right;">10 000,00 €</span>
Opération n° 81 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21311 (section d'investissement) Bâtiments publics - Mairie <span style="float: right;">- 17 000,00 €</span>	Opération n° 125 : Acquisition de matériel, mobilier, outillage mairie Article 21538 (section d'investissement) Autres réseaux <span style="float: right;">31 000,00 €</span>

### Adopté à l'unanimité

### 5 – Location logement de fonction

Après les travaux de remise en état de l'appartement (ancien logement de fonction des instituteurs) situé au premier étage de l'école élémentaire (41, rue principale), ce dernier pourra être mis en location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 moyennant le paiement d'un loyer de 450 € par mois, charges non comprises. Le locataire disposera en plus d'un garage et d'un petit local de stockage situés dans le bâtiment voisin (2, rue du Rempart)

**Le Conseil Municipal**  
après en avoir délibéré, décide :

- 1) de mettre en location l'ancien logement de fonction des instituteurs ainsi qu'un garage et un local de stockage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- 2) FIXE le montant du loyer à 450 € par mois.
- 3) AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location

### Adopté à l'unanimité

### 6 – Avenant pour la dématérialisation des actes budgétaires à partir de 2014

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L 4141-1;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

**Le Conseil Municipal,  
Délibère et**

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;

**AUTORISE M. Le Maire** à signer l'avenant au contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité de la Préfecture de Strasbourg ;

**AUTORISE M. Le Maire** à signer l'avenant au contrat d'adhésion aux services CDC FAST pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité

**Adopté à l'unanimité**

**7 – Approbation du Contrat de Territoire Barr-Bernstein 2013/2015**

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du Contrat de Territoire Barr-Bernstein qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la Communauté de Communes Barr-Bernstein.

Il rappelle que ce 2<sup>ème</sup> contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projet prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 21 octobre 2013. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le Contrat de Territoire Barr-Bernstein conclu pour la période 2013-2015.

**AUTORISE** le Maire à signer le Contrat de Territoire Barr-Bernstein.

**Adopté à l'unanimité**

*M. Edy ADAM est obligé de partir. Pour les points suivants, il donne procuration à M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI.*

## **8 – Alignement rue des Châteaux**

Le Conseil Municipal

VU le procès-verbal d'arpentage du 13 Août 2013 établi par M. ANDRES, géomètre, relatif à l'alignement de la voie communale « Rue des Châteaux » concernant les propriétaires dénommés ci-après :

après avoir délibéré

DECIDE

**DE PROCEDER** à l'alignement de la voie communale « Rue des Châteaux »- section 2 lieu-dit « Rue des Châteaux » - section 9 lieu-dit : Zwischgass :

- avec cession à l'euro symbolique à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

► pour Mme BACHERT Noëlle (nu-propriétaire), et les époux BACHERT Jean-Louis et Reine née HERTRICH (usufruitiers), la parcelle section 2 n°281/118 de 0,14 are et la parcelle section 9 n°B/113 (n°provisoire) de 0,14 are

**DE DEMANDER** l'inscription de ces parcelles n°281/118, et n° provisoire B/113 dans le domaine public de la Commune de Heiligenstein

**DE CHARGER** M. le Maire de dresser les actes administratifs correspondants

**DE CHARGER** l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de signer ces actes pour le compte de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

## **9 – Alignements chemin du Wolfshaus**

Le Conseil Municipal

VU le procès-verbal d'arpentage du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 établi par M. ANDRES, géomètre, relatif à l'alignement de la voie communale « Chemin du Wolfshaus » concernant les propriétaires dénommés ci-après :

après avoir délibéré

DECIDE

**DE PROCEDER** à l'alignement de la voie communale « Chemin du Wolfshaus »- section 3 lieux-dits : « Rue Principale » « Chemin du Wolfshaus » « Village » « Wolfshaus »

- avec cession à l'euro symbolique à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

► pour M. HEYWANG Hubert (nu-proprétaire) et Mme HEYWANG Jean-Aline née BARTHOLME (usufruitier), la parcelle section 3 n°382/36 de 0,07 are et la parcelle n°395/35 de 0,10 are

► pour les époux MESSMER Geoffroy et Rahma née KIBABI, la parcelle n°384/46 de 0,09 are

► pour les époux WOLF Alain et Charlotte née WEISS, la parcelle n° 386/49 de 0,20 are et la parcelle n° 387/49 de 0,04 are

► pour les époux BURY André et Edith née PFLEGER, la parcelle n° 389/52 de 0,02 are

► pour les époux GUILLEMOT François et Denise née MELINE, la parcelle n°393/32 de 0,12 are

**DE DEMANDER** l'inscription de ces parcelles n° 382/36, n° 395/35, n°384/46, n°386/49, n° 387/49, n°389/52 et n°393/32 dans le domaine public de la Commune de Heiligenstein

**DE CHARGER** M. le Maire de dresser les actes administratifs correspondants

**DE CHARGER** l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de signer ces actes pour le compte de la Commune

### **Adopté à l'unanimité**

### **10 – Alignement chemin du Moenkalb**

Le Conseil Municipal

VU le procès-verbal d'arpentage du 9 Septembre 2013 établi par M. ANDRES, géomètre, relatif à l'alignement de la voie communale «Chemin du Moenkalb» concernant les propriétaires dénommés ci-après :  
après avoir délibéré

DECIDE

**DE PROCEDER** à l'alignement de la voie communale « Chemin du Moenkalb »- section 1 lieu-dit « Village » :

- avec cession à l'euro symbolique à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

► pour M. THYRLAND Pierre la parcelle section 1 n°264/3 de 0,09 are

**DE DEMANDER** l'inscription de cette parcelle n° 264/3 dans le domaine public de la Commune de Heiligenstein

**DE CHARGER** M. le Maire de dresser les actes administratifs correspondants

**DE CHARGER** l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de signer ces actes pour le compte de la Commune

### **Adopté à l'unanimité**

#### **11 - ONF : Approbation de l'état d'assiette 2015**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 5 septembre 2013 émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2015 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Il est bien précisé que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage entre octobre 2013 et août 2014, ces coupes seront inscrites à l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2015 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2014. C'est bien l'approbation de l'EPC qui engagera alors une décision de commercialisation des produits de la coupe.

#### **Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré**

**APPROUVE** l'état d'assiette 2015 de la forêt communale de Heiligenstein établi par l'ONF

**AUTORISE** M. le Maire à signer le document

#### **Adopté à 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS**

#### **12 – Divers**

##### **A – Fête de Noël des personnes âgées**

Les conseillères municipales font part de l'avancement des préparatifs pour la fête de Noël des personnes âgées. La discussion porte surtout sur le choix du menu. M. le Maire invite les conseillers à venir prêter main forte pour la préparation de la salle le samedi 14 Décembre dès 14 h.

##### **B – Rupture d'une conduite d'eau.**

A l'intersection de la Rue Principale – Grimmweg et Rue des Marronniers, une rupture de la conduite d'eau s'est produite ; Le niveau du réservoir était relativement bas et l'alarme s'est déclenchée. Les services du S.D.E.A. sont intervenus très rapidement pour localiser la fuite. Ils ont ensuite travaillé une partie de la nuit pour réparer la conduite et le lendemain matin tout était rentré dans l'ordre.



### **C – Courrier recommandé adressé au Maire et conseillers municipaux (suite - cf procès-verbal du 28 octobre 2013**

Les conseillers avaient chargé M. le Maire de répondre au riverain qui avait adressé ce courrier concernant les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de la partie Haute Rue des Châteaux. Suite à la réponse adressée par M. le Maire, le riverain s'est une nouvelle fois présenté en mairie. Après une discussion sereine mettant fin à l'incompréhension qui résultait d'une mauvaise interprétation d'un communiqué, un arrangement a pu être trouvé.

### **D – Rythmes scolaires**

Dans le cadre des rythmes scolaires, M. le Maire informe les conseillers des derniers éléments en cours. Il rappelle que les quatre jours et demi sont imposés par la loi. C'est le maire qui fixera les nouveaux horaires. Une consultation des parents d'élèves a été mise en œuvre. M. SADERI, Inspecteur Education Nationale de la Circonscription d'Obernai a souhaité rencontrer M. le Maire pour discuter de la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires mais dans un souci d'harmonisation, M. le Maire a suggéré que M. SADERI rencontre l'ensemble des maires de la Communauté de Communes Barr-Bernstein et la réunion aura lieu ce mercredi 4 décembre.

### **E – Relevé des compteurs d'eau**

Pour la première fois, le relevé des compteurs d'eau a été effectué par un agent du S.D.E.A.. Un conseiller municipal a relayé le mécontentement de certains administrés trouvant un formulaire à remplir lorsqu'ils étaient absents de leur domicile. Effectivement, cet agent se présente une première fois et en cas d'absence vous propose soit un rendez-vous un autre jour, soit d'effectuer vous-même le relevé et renvoyer le formulaire après l'avoir complété. M. le Maire signale que les anciens compteurs d'eau seront progressivement remplacés par des compteurs permettant la télé-relève, et donc ce problème ne se posera plus d'ici quelque temps.

### **F- Chemin du Wolshaus – tronçon hors habitations**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le tronçon hors habitation sera aménagé : pose de 3 caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales et apport de matériaux permettant de rendre carrossable ce chemin.

### **G – Fuite d'eau sur circuit de chauffage**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a également fallu faire face à une fuite d'eau sur le circuit du chauffage situé entre les deux bâtiments de l'école élémentaire. L'entreprise LAULY est intervenue très rapidement et a introduit une nouvelle conduite dans celle existante sans qu'il y est eu besoin creuser une tranchée à travers le parking.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire :

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Heiligenstein, Bas-Rhin, with the text 'MAIRE DE HEILIGENSTEIN' and '67 (Bas-Rhin)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

*Marcel Kirstetter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Samedi 14 Décembre 2013 le matin	Vente de Sapins au profit de l'Ecole (Caveau de la Mairie)
Dimanche 15 Décembre 2013	Fête des Personnes Agées (salle polyvalente)
Vendredi 20 Décembre 2013	Fête de Noël des Enfants (19 h à Eglise)
Samedi 25 janvier 2014	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 26 janvier 2014	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)
Vendredi 31 janvier 2014	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H 30 salle polyvalente)
Samedi 1er Février 2014	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)

### **Comédie en 3 actes de Joël IRION « ALLES WAJE DE CRISE »**

**Réservation pour les représentations théâtrales :** S'adresser à Mme DIEBOLD Michelle au 03 88 08 05 39 ou 06 98 45 30 94 ou encore par mail à : [association.dtrajmetzle@wanadoo.fr](mailto:association.dtrajmetzle@wanadoo.fr)

## 2 – Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein est fermé pour congés du 23.12.2013 au 04.01.2014 inclus.

### **En cas d'urgence, s'adresser à :**

- M. Marcel KIRSTETTER – MAIRE --

Tél : 03.88.08.10.42.

- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - ADJOINT AU MAIRE

Tél : 03.88.08.14.01.

- M. Albert ALLMENDINGER – ADJOINT AU MAIRE

Tél : 03.88.08.42.71

**Une permanence exceptionnelle sera assurée le Mardi 31 Décembre 2013 de 9 H à 11 H pour les inscriptions sur la liste électorale.**

Il serait souhaitable que les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale viennent en Mairie avant que la secrétaire ne soit en congé. Ceci est également valable pour tous autres problèmes ou toutes autres démarches administratives, tels que l'établissement ou renouvellement de vos cartes d'identité, le recensement militaire, etc... Merci d'avance pour votre coopération

### **3 – Sapin de Noël**

**Rappel :** Les sapins de Noël doivent être amenés en déchetterie pour être transformés en compost par l'intermédiaire d'un traitement adapté aux déchets végétaux (broyage et compostage spécifique). Ils seront refusés dans le bac gris.

### **4 – Formation « Guide jardin naturel en Alsace Centrale »**

L'Association des Amis du Compostage et du jardin de Centre Alsace et le SMICTOM d'Alsace Centrale organisent, à destination des jardiniers amateurs du territoire du SMICTOM, une formation les samedi 11 janvier 2014, samedi 25 janvier 2014, 8 et 22 février, 8 mars 2014 dans les locaux du SMICTOM de 8 H 30 à 12 H 30 ; Vous pouvez contacter M.Pascal STRIEVI au 06 76 48 33 40 ou [pstrievi@smictom-alsacecentrale.fr](mailto:pstrievi@smictom-alsacecentrale.fr) pour toute question. Les bulletins d'inscription peuvent être retirés à la mairie.

### **5 – ALMA – des oreilles attentives contre la maltraitance**

La maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap est un sujet difficile souvent perçu comme un tabou.

ALMA Alsace traite les cas qui lui sont signalés directement lors de sa permanence (chaque vendredi de 9 h à 12 h) au 03 89 43 40 80 et ceux qui lui sont transmis par le Centre National d'Ecoute, le 39 77, qui fonctionne du lundi au Vendredi

ALMA ALSACE

BP 2147

68060 MULHOUSE CEDEX

*Le Maire,  
Les Adjointes,  
L'ensemble du Conseil Municipal,  
et le Personnel Communal*  
Vous souhaitent

**Un joyeux Noël et une excellente année 2014**

*pleine de joie et de réussite*

**Commune de  
HEILIGENSTEIN**

**☎** : 03 88 08 90 90  
**Fax** : 03 88 08 46 17  
e-mail : mairie@heiligenstein.fr



# Heures d'ouverture du Secrétariat de la Mairie en 2014

Jour	Heures d'ouverture
<b>Lundi</b>	17 h à 19 h
<b>Mercredi</b> (sauf un mercredi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i> )	9 h à 11 h
<b>Vendredi</b>	9 h à 11 h
<b>Samedi</b> (un samedi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i> )	9 h à 11 h

Afin de permettre aux administrés, travaillant toute la semaine, de pouvoir bénéficier des services du secrétariat, il est prévu une ouverture **un samedi matin par mois** (en principe le premier samedi du mois, sauf exception). Un tableau annexe donne le détail des ouvertures le samedi et des fermetures le mercredi.

Samedi Ouvert	Mercredi Fermé
11 janvier 2014	08 janvier 2014
01 février 2014	29 janvier 2014
01 mars 2014	26 février 2014
05 avril 2014	02 avril 2014
17 mai 2014	14 mai 2014
07 juin 2014	04 juin 2014
05 juillet 2014	02 juillet 2014
02 août 2014	30 juillet 2014
06 septembre 2014	03 septembre 2014
04 octobre 2014	01 octobre 2014
15 novembre 2014	12 novembre 2014
06 décembre 2014	03 décembre 2014